

## Demande de carte d'identité

### Pièces à fournir :

- si 1<sup>ère</sup> demande : acte de naissance (à demander à la Mairie du lieu de naissance), datant de moins de 3 mois ou passeport électronique ou biométrique
  
- si renouvellement : l'ancienne carte, à condition qu'elle ne soit pas périmée depuis plus de deux ans
  
- deux photographies **récentes et non découpées, sur fond bleu très clair ou gris clair (35 par 45 millimètres), répondant à la norme ISO/IEC 19774-5 : 2005**
  
- un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...)
  
- en cas de perte : 25 € de timbres fiscaux + déclaration de perte + acte de naissance si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans ou présentation du passeport électronique ou biométrique
  
- en cas de divorce : le jugement de divorce
- Pour les enfants majeurs résidant chez leurs parents, fournir une attestation des parents justifiant le domicile des enfants

**La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt de la demande.  
Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leur parent.**